

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1869.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. BOUVIER-EVENEPOEL.

Demande du sieur Jean-Louis-Jules Viot.

MESSIEURS,

Le sieur Viot, voiturier à Bourseigne-Neuve, canton de Gedinne, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Bourseigne-Neuve, le 16 septembre 1840, d'un père français, a continuellement habité ladite commune ; il a négligé, dans l'année qui a suivi l'époque de sa majorité, de réclamer la qualité de Belge ; il a pris part au tirage de la milice dans notre pays, les biens de sa famille sont situés en Belgique, enfin sa conduite est irréprochable.

Votre commission a l'honneur de vous proposer de prendre en considération la demande du sieur Viot, en le soumettant au paiement du droit d'enregistrement, conformément aux dispositions de la loi.

Le Rapporteur,
BOUVIER-EVENEPOEL.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.
